



Service en ligne

Demande d'autorisation douanière et fiscale (SOPRANO)



Mis à jour le 27/06/2023

POUR QUI

Professionnels ayant opté pour le statut « Opérateur Douane » (certification douane).

POUR QUOI

Soumettre en ligne à la douane les demandes d'autorisation : OEA, RTC, Régime particulier, UT, DENAT, EORI, REX, Transit, TIR, eAPS, ...



Je m'identifie

ATTENTION !



Depuis le 12 janvier 2022, la procédure de délivrance des RTC est entièrement dématérialisée. La douane ne vous adresse plus l'exemplaire original de votre autorisation par voie postale. C'est désormais la version dématérialisée qui fait foi, le cachet électronique permettant l'authentification de votre autorisation RTC. Vous pouvez éditer votre RTC authentifié électroniquement sous format D2-DOC directement sur le téléservice SOPRANO-RTC, rubrique "afficher mes autorisations" / "autorisations octroyée" / "imprimer".

CONTREFAÇONS : fermeture du portail SOPRANO DI (demande d'intervention)

Dans le cadre du déploiement du portail IPEP par l'EUIPO (Intellectual Property Enforcement Portal), vous êtes informés de la fermeture du portail SOPRANO DI (demande d'intervention), qui n'est donc plus accessible pour la saisie de vos demandes d'intervention.

Ce site utilise des cookies afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des messages de communication personnalisés, des remontées de contenus de plateformes sociales et des contenus animés et interactifs.

Personnaliser

Tout refuser

Tout accepter



Pour les professionnels et les particuliers qui n'ont pas opté pour le statut « Opérateur Douane » (certification douane), l'accès aux demandes en ligne se fait via **SOPRANO - Accès simplifié**. Toutefois, les professionnels qui effectuent des demandes d'autorisations relatives aux produits stratégiques via **e-APS** doivent obligatoirement disposer du statut « opérateur douane » (certification douane) et utiliser **SOPRANO**.

Les modalités d'accès aux différentes demandes d'autorisation sont présentées en bas de cette page.

Autorisations gérées par la plateforme SOPRANO

1. Dédouanement
 - 1.1. Opérateur économique agréé (OEA)
 - 1.2. Régime particulier
 - 1.3. Renseignement tarifaire contraignant (RTC)
2. Demande d'intervention
3. Fiscalité
 - 3.1. Déclaration de profession (SOPRANO UT)
 - 3.2. Homologation des prix du tabac
 - 3.3. Déclaration des stock de tabacs
 - 3.4. Dénaturation et modification d'alcool (SOPRANO Dénat)
 - 3.5. Classement fiscal
4. EORI
5. REX
6. Décisions douanières
 - 6.1. Valeur en douane
 - 6.2. TRANSIT & TIR
 - 6.3. Dépôt temporaire
 - 6.4. Dédouanement centralisé
 - 6.5. Déclaration simplifiée
7. e-APS

1. Dédouanement

— 1.1. Opérateur économique agréé (OEA)

L'autorisation d'opérateur économique agréé (OEA) est accordé aux opérateurs communautaires les plus fiables. Ce dispositif permet de faciliter les échanges et de mieux sécuriser les flux de marchandises entrant ou sortant de l'Union européenne.

— 1.2. Régime particulier

Les avantages du service en ligne SOPRANO - Régime particulier

Ce site utilise des cookies afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des messages de communication personnalisés, des remontées de contenus de plateformes sociales et des contenus animés et interactifs.

- Vous suivez en temps réel le traitement de votre demande à portée nationale (**Attention** : si votre demande implique un autre État membre, veuillez utiliser le service en ligne « [Système de décisions douanières \[TP-CDS\]](#) »).
- Vous pouvez fournir rapidement les informations complémentaires qui vous sont éventuellement demandées.
- Vous formulez directement en ligne vos demandes d'avenant aux autorisations en cours de validité ainsi que vos demandes de renouvellement.


La visualisation des autorisations délivrées est rapide :

- À été mise en place une fonction de recherche pour consulter ou imprimer l'autorisation qui vous a été délivrée.
- L'archivage de l'historique de toutes vos demandes et autorisations a été optimisé. Les documents nécessaires au dépôt d'une nouvelle demande sont prêts à être réutilisés.

L'autre objectif de SOPRANO est la protection de la propriété intellectuelle. Les opérateurs pourront, à échéance 2015, déposer leurs demandes d'intervention directement dans Soprano-Copis, l'extension du service en ligne dédié à la lutte contre la contrefaçon. Les informations pourront être mises à jour en ligne par les entreprises, qui auront par ailleurs la possibilité de suivre l'état d'avancement de leur demande.

La démarche à suivre pour obtenir votre régime particulier

- Avoir rempli les conditions d'inscription préalable à Soprano.
- Remplir en ligne le formulaire de demande de régime particulier/destination particulière.
- Joindre, le cas échéant, les documents annexes sous forme dématérialisée.
- Valider votre demande. Un numéro d'enregistrement lui est alors attribuée.

 **Les personnes morales ou physiques ne disposant pas de numéro SIRET (particuliers, entreprises tierces, ...) ne peuvent prétendre à la convention OPPD avec création d'un compte Douane. Si vous êtes dans cette situation, rapprochez-vous du pôle d'action économique (PAE) de la direction régionale des douanes dont vous dépendez.**
Vous pouvez établir en ligne aussi bien vos demandes à vocation nationale (France uniquement) que vos demandes à vocation européenne (France et un ou plusieurs autres États membres de l'UE).

Les suites réservées à votre demande

Grâce au service en ligne SOPRANO-Régime particulier, vous suivez en temps réel le traitement de votre demande en consultant régulièrement les commentaires postés en ligne par le service douanier territorialement compétent pour la traiter.

— 1.3. Renseignement tarifaire contraignant (RTC)

En application de l'article 33 du code des douanes de l'Union, vous pouvez obtenir de l'administration des douanes françaises un renseignement tarifaire contraignant (RTC) pour connaître le code tarifaire de la marchandise que vous souhaitez importer ou exporter. Le renseignement tarifaire contraignant est valable au maximum pour une durée de 3 ans dans tous les États membres. Il est délivré gratuitement, seuls les frais de transport des éventuels échantillons restent à votre charge.

Le service en ligne SOPRANO-RTC vous permet de transmettre votre demande de renseignement tarifaire contraignant en mode dématérialisé, de suivre son traitement en temps réel et de visualiser le renseignement tarifaire contraignant octroyé.

Les avantages du service en ligne SOPRANO-RTC

La saisie de la demande est simplifiée :

Ce site utilise des cookies afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des messages de communication personnalisés, des remontées de contenus de plateformes sociales et des contenus animés et interactifs.

- Vous recevez des informations sur le suivi de la demande de classement RTC en temps réel en consultant régulièrement les commentaires, tels que demande d'échantillon ou information complémentaire, transmis dans le service en ligne SOPRANO-RTC par le Service national douanier de remboursement et de délivrance de renseignements tarifaires contraignants (SND2R) à Metz.

La visualisation de vos RTC octroyés est pratique :

- Vous visualisez le RTC octroyé grâce à une fonctionnalité de recherche.
- Vous disposez d'une possibilité d'archivage optimisée. En effet, vous pouvez rechercher, consulter et archiver l'historique de l'ensemble de vos demandes et de vos RTC octroyés.

La démarche à suivre pour obtenir votre RTC par le service en ligne SOPRANO-RTC

Formulez une demande distincte pour chaque produit identifié par son nom et sa référence commerciale. Pour un envoi d'un grand nombre de demandes de RTC (plus de 20 simultanément), une consultation préalable du Service national douanier de remboursement et de délivrance de renseignements tarifaires contraignants (SND2R) est conseillée pour vous accompagner dans cette démarche.


Adressez votre échantillon relatif à votre demande de RTC en respectant les recommandations suivantes en fonction du type de marchandises :

Pour les marchandises dangereuses, consultez impérativement [la notice sur les marchandises dangereuses](#) et respectez les consignes particulières s'appliquant aux produits chimiques des chapitres 27 à 38 conformément à la notice explicative du RTC reprise dans l'aide en ligne. Ces marchandises ne doivent en aucun cas être transmises avec votre demande au SND2R sous peine d'engager votre responsabilité. Ne cochez pas la case « échantillon » de votre demande de RTC, mais joignez une fiche de composition et indiquez qu'un échantillon est tenu à la disposition du SND2R si nécessaire. S'il y a lieu, le SND2R vous indiquera ultérieurement le laboratoire des douanes concerné.

Les marchandises réfrigérées et congelées ne sont pas à transmettre immédiatement avec votre demande au SND2R. Ne cochez pas la case « échantillon » de votre demande de RTC, mais joignez une fiche de composition et indiquez qu'un échantillon est tenu à la disposition du SND2R si nécessaire. S'il y a lieu, le SND2R vous indiquera ultérieurement le laboratoire des douanes concerné.

Pour les autres marchandises (hors marchandises dangereuses, réfrigérées ou congelées), vous devez :

1. cocher la case « échantillon » de votre demande de RTC,
2. indiquer sur l'échantillon le n° FR-BTI-ANNEE-XXXXX attribué à votre demande dématérialisée par SOPRANO
3. et envoyer votre échantillon à l'adresse suivante :

Service national douanier de remboursement et de délivrance de renseignements tarifaires contraignants (SND2R) - Pôle RTC
11 rue des messageries
CS 61083
57036 METZ CEDEX 01
Tél. : 09 70 27 82 99 / 09 70 27 82 74
Courriel : SND2R-RTC@douane.finances.gouv.fr 

- [Aide en ligne](#)

2. Demande d'intervention

Vous êtes titulaire d'un ou plusieurs droits de propriété intellectuelle, vous pouvez renforcer leur protection en déposant une demande d'intervention (DI) auprès de la douane.

3. Fiscalité

— 3.1. Déclaration de profession (SOPRANO-UT)

Ce service permet aux opérateurs, qui souhaitent bénéficier de l'exonération de droits d'accises prévue à l'article 302 D bis du code général des impôts (CGI), de déposer leur déclaration préalable de profession.

Ce service en ligne permet aux opérateurs de demander le paiement des procédés partiels de dénaturation ou de modification d'alcool pour que ces produits puissent bénéficier d'une exonération de droits d'accises.

Mentions légales - Données personnelles
Gestion des cookies - Accessibilité : non conforme
Plan du site

- [Aide en ligne](#)

— 3.5. Classement fiscal (SOPRANO classement fiscal)

Ce service permet aux opérateurs d'effectuer en ligne une demande de classement fiscal afin de connaître les taxes applicables aux produits qu'ils fabriquent ou commercialisent.

- [Aide en ligne](#)


4. EORI

Vous devez disposer d'un numéro unique d'identifiant communautaire (EORI) pour :

- importer ou exporter des marchandises hors de l'Union européenne.
- déposer, modifier et renouveler une demande d'intervention.

Selon votre cas, vous pouvez demander gratuitement cette immatriculation auprès de la douane française via SOPRANO-EORI.



- [Aide en ligne](#)

 Si vous êtes un opérateur français qui commercez avec la Grande-Bretagne, la douane française a peut-être procédé à l'enregistrement préalable de vos données d'identification afin de vous délivrer un numéro EORI. Vérifiez si un numéro EORI vous a déjà été attribué : [Connaitre son numéro d'identification communautaire \(EORI\)](#).

5. REX

L'autorisation d'exportateur enregistré permet d'obtenir un numéro REX pour auto-certifier l'origine de vos marchandises dans certains cadres juridiques préférentiels.

Le service en ligne SOPRANO-REX vous permet de déposer vos demandes d'enregistrement afin de devenir exportateur enregistré. À l'issue du traitement de la demande, vous obtenez un numéro d'exportateur enregistré. Ce numéro vous permet d'émettre des attestations d'origine dans certains cadres juridiques, c'est à dire d'auto-certifier l'origine préférentielle de vos marchandises.

- [Aide en ligne SOPRANO REX - Edition 2023](#)  [PDF]
- [Note aux Opérateurs - Mise en service d'une nouvelle version de SOPRANO REX](#)  [PDF]
- [Modalités d'accès](#)

6. Décisions douanières

— 6.1. Valeur en douane






— 6.2. TRANSIT & TIR

Lancement du service en ligne SOPRANO - TRANSIT & TIR

Ce site utilise des cookies afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des messages de communication personnalisés, des remontées de contenus de plateformes sociales et des contenus animés et interactifs.

- joignant, le cas échéant, les documents annexes sous forme dématérialisée ;
- validant votre demande : un numéro d'enregistrement lui est alors attribué.

Liens vers les vade-mecum opérateurs :

- [expéditeur agréé \(ACR\)](#) 
- [scellés d'un modèle spécial \(SSE\)](#) 
- [destinataire agréé Transit et TIR \(DSA\)](#) 
- [agrément de véhicule TIR \(VEH\)](#) 
- [document électronique de transport \(ETD\)](#) 

— 6.3. Dépôt temporaire

— 6.4. Dédouanement centralisé

— 6.5. Déclaration simplifiée

7. e-APS

e-APS est le service en ligne, développé par la direction générale des douanes et droits indirects, dédié aux Autorisations relatives aux Produits Stratégiques.

Sont concernés :

- les matériels de guerre à l'importation
- les armes à feu dites « civiles », les munitions et leurs éléments à l'exportation, à l'importation et dans les échanges entre les États membres de l'Union européenne.

Les demandes d'autorisations gérés par e-APS sont :

- les autorisations d'importation de matériels de guerre (AIMG).
- les licences d'exportation d'armes à feu (LEAF)
- les accords préalables (AP)
- les agréments de transfert (AT)
- les permis de transfert (PT)
- [Aide en ligne](#)

Comment utiliser e-APS ?

Le Service en ligne e-APS vous permet de demander en ligne vos autorisations pour les mouvements transfrontaliers d'armes, de suivre leur traitement et leur délivrance.

- [Toutes les informations pour utiliser le service en ligne e-APS](#)  PDF



Modalités d'accès au service en ligne

À noter : pour un fonctionnement optimal du service en ligne, utiliser le navigateur Firefox version 17 et inférieures jusqu'à la version 3.5.3. (incompatibilité avérée de Chrome de Google et incohérence dans les formulaires pour Internet explorer 6 et 7 de Microsoft).

L'accès au service en ligne Demande d'autorisation douanière et fiscale (SOPRANO) nécessite :

- être titulaire d'un compte utilisateur valide sur le portail de la Douane

→ [Créer un compte](#)

- demander l'adhésion à la télénprocédure, en remplissant le formulaire dynamique

 [SOPRANO-RTC - Notice sur les marchandises dangereuses](#) - PDF 245 Ko

 [SOPRANO-RTC - Guide d'utilisation](#) - PDF 3 Mo

→ [SOPRANO-REC - Informations générales sur les régimes douaniers](#)

 [Aide en ligne Soprano UT](#) - PDF 770 Ko

 [Aide en ligne Soprano DT](#) - PDF 949 Ko

 [Aide en ligne SOPRANO REX - Edition 2023](#) - PDF 5 Mo

 [Aide en ligne SOPRANO eAPS](#) - PDF 2 Mo

 [Toutes les informations pour utiliser le service en ligne e-APS](#) - PDF 1 Mo

 [Dépôt d'une demande EORI : pas-à-pas à destination des opérateurs](#) - PDF 282 Ko

 [SOPRANO EORI : step by step for non EU operators](#) - PDF 283 Ko

QUESTIONS FRÉQUENTES

Comment suivre l'évolution du traitement d'une demande de renseignement tarifaire contraignant (RTC) ?



Demande d'assistance en ligne

Si vous rencontrez une **difficulté technique avec un service en ligne**, faites une demande d'assistance via l'Outil en Ligne de Gestion de l'Assistance (OLGA).

[Faire une demande d'assistance](#)

Pour vous informer

Vos contacts

→ [Coordonnées des pôles d'action économique et des cellules-conseil aux entreprises de la douane](#)

Ces services en ligne peuvent vous concerner...

